

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2014

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 8 septembre 2014, à 20h, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes. Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, MM Gilbert Allouard, Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM Jean-Louis Minard et Paul de Saintignon.

Pouvoirs : M. Minard pour Mme Burgun

M. de Saintignon pour M. Bustos.

Secrétaire de séance : Mme Donnet

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2014 n'appelle aucune remarque.

PERSONNEL

Présentées par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- la mise en place d'astreintes pour les services techniques à partir du 15 septembre 2014,
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour un agent titularisé au 1^{er} septembre 2014 en qualité d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe,
- la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe pour la personne recrutée en remplacement d'un agent muté.

FINANCES

Présentées par M. le Maire,

- l'admission en non-valeur sur le budget principal de sommes irrécouvrables listées par le Trésorier Principal pour un montant total de 41 505,84 €,
- l'adhésion au CAUE, Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l'Isère, pour 126,78 € pour 2014.

Les questions ci-dessus sont adoptées à la majorité des présents avec deux pouvoirs de M. Minard, Adjoint et M. de Saintignon, Conseiller Municipal.

URBANISME

Présentée par M. Claude Sirand, Adjoint,

- la prise en compte des dispositions de la loi ALUR, Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dans le cadre de la modification n° 2 du Plan Local d'urbanisme.

La séance est alors momentanément suspendue à la demande d'un élu qui souhaite des précisions. Il lui est remis pour examen la délibération dans son intégralité.

Puis la séance est reprise et la délibération soumise au vote. Elle est adoptée à la majorité des présents avec deux pouvoirs de M. Minard, Adjoint et de M. de Saintignon, Conseiller Municipal, et deux abstentions de Mme Bove et de M. Di Gennaro, Conseillers Municipaux,

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire, informe les membres du conseil de la signature :

- avec l'entreprise MBM Coordination, d'un contrat de mission en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de restructuration du réseau AEP, Alimentation en Eau Potable et de reprise de branchements des rues Claude Debussy et Georges Bizet,
- avec l'Association départementale des FRANCAS de l'Isère, une convention de moyens pour la période de 01/07/14 au 30/06/15,
- avec la ville de St Martin d'Hères, une convention de participation aux charges de fonctionnement de la Classe d'Intégration Scolaire qui accueille une enfant Poisatière,
- avec l'ADPA, Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie, un avenant n°3 à la convention de partenariat fixant à 937 € le montant de la subvention 2014
- avec la S.A.R.L. Microbib, d'un contrat de maintenance du logiciel installé en système réseau à la bibliothèque,
- avec la ville d'Echirolles, d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire d'Echirolles,
- avec la ville d'Eybens, d'une convention de mise à disposition partielle de Mme Corinne Gaillot, agent titulaire de la ville d'Eybens du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014,
- avec l'association Basket Club de Poisat, d'une convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers découverte pour les enfants de l'école élémentaire en septembre et octobre prochains pour un coût total de 186 €
- pour le marché de travaux d'amélioration de la production et la distribution de chaleur dans plusieurs bâtiments communaux confié à l'entreprise Durbiano, (montant d'attribution du marché 267 452,63 HT) quatre déclarations de sous-traitance signées avec les entreprises
- ✓ ARGC, pour des travaux d'électricité pour un montant maximum HT de 34 146,90 €
- ✓ AM2I, Pôle Technique Rhône Alpes, pour des travaux de régulation pour un montant maximum HT de 33 604,80 €
- ✓ SIB, pour des travaux de gros œuvre et maçonnerie pour un montant maximum HT de 9 920 €
- ✓ Rungis Montage Rhône Alpes, pour des travaux de fourniture et pose d'un tubage rigide d'un montant HT maximum de 3 325,73 €
- de renoncations à l'exercice du Droit de Prémption Urbain déposées pour des biens sis à Poisat
- ✓ 11, rue Théodore Dubois, au prix de 192 000 €
- ✓ 1 à 11, place du Temps Libre et 2 à 20, allée Pablo Picasso (local technique) au prix de 3 048,98 €
- ✓ Lotissement Perrière, avenue Pierre Mendès France, au prix de 198 000 €
- ✓ 8, rue Maurice Ravel, au prix de 7 000 €.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

Le présent compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.